
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DEFINITIONS

« Prestataire » : il s'agit de l'ensemble scolaire Notre Dame (Association de gestion de l'ensemble scolaire Notre Dame) 71 rue de Metz 56000 Vannes

« Client » : il s'agit soit d'une personne morale (ex : entreprise, collectivités ...), souhaitant faire bénéficier ses salariés d'une prestation de formation, soit d'une personne physique entreprenant une formation à ses frais ou à l'aide d'un financeur public.

2. OBJET

Les CGV s'appliquent à toutes les inscriptions à une Action de formation (ci-après la Formation) dans le cadre fixé par les articles L. 6311-1 et suivants du code du travail, commercialisée par le Prestataire et souscrite ou/et financée par le Client.

3. INSCRIPTION

La transmission au Prestataire d'un bulletin d'inscription à une Formation implique l'adhésion entière et sans réserves aux présentes CGV du signataire de celui-ci. Toute condition contraire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3.1 Pré-requis

Le Client reconnaît que, préalablement à toute inscription, il a sollicité et bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation à ses besoins.

3.2 Inscription

L'inscription définitive intervient par l'envoi au Prestataire, par courrier ou par télécopie du bulletin d'inscription dûment complété, tamponné et signé le cas échéant par une personne pouvant engager le Client. La prise en charge de tout ou partie de la formation par un organisme financeur doit impérativement être signalée lors de l'inscription. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Un accusé de réception d'inscription sera adressé au signataire du bulletin d'inscription dès réception de celui-ci.

3.3 Convocation

Une convocation destinée à chaque stagiaire est adressée au Client au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la Formation.

4 - CONTRACTUALISATION DES PARTIES

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le Client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à l'ensemble scolaire Notre Dame un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise au plus tard dans les 10 jours ouvrés.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi à la place de la convention de formation.

À l'issue de toute action de formation, une attestation de fin de formation sera adressée au Client.

5 – PAIEMENT

5.1 Particulier

Pour être valable, le bulletin d'inscription doit être accompagné d'une caution de 10% du montant de la formation TTC par chèque à l'ordre d'AGESND.

5.2 Entreprise

Pour être valable, le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un acompte de 10% du montant de la formation TTC :

- par chèque à l'ordre d'AGESND ;

- pour les administrations, d'une lettre valant commande.

6 – DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement de notre facture, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble à l'ensemble scolaire Notre Dame.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

7 – CONTENTIEUX

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, seul le tribunal de Vannes sera compétent pour régler le litige.

8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'ensemble scolaire Notre Dame, ce qui interdit toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

9 - ANNULATION – FORCE MAJEURE

9.1. Délai de rétractation

Dans les dix jours de la signature du bulletin d'inscription, le Client peut annuler l'inscription réalisée, à la condition d'en informer le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.2. Annulation de l'inscription à l'initiative du Client

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 9.1 ci-dessus, et sauf cas de force majeure dument reconnue, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer une indemnité de dédit forfaitaire correspondant à :

- 10 % du prix de la Formation en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 10 jours ouvrés avant le début de la Formation, par encaissement de la caution.
- Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation dans un délai supérieur à 10 jours ouvrés.

Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit recommandé avec accusé de réception auprès du Prestataire. Il appartient au Client d'en informer l'organisme financeur en cas d'accord de financement de la Formation par celui-ci.

9.3 Report de la part du Client

Le report de l'inscription sur une autre session de formation est possible à la condition d'être notifié au Prestataire au moins 10 jours ouvrés avant le début de la Formation. À défaut, l'indemnité de dédit prévue à l'article 8.2 « Annulation » s'applique. Un seul report est possible.

9.4 Remplacement

En cas d'empêchement du Stagiaire désigné par le Client (personne morale), le remplacement par un autre Stagiaire ayant le même niveau et les mêmes besoins de formation est possible sans frais à la condition d'être notifié au Prestataire par mail avant le début de la formation. Aucun remplacement ne peut intervenir postérieurement au démarrage de la Formation.

9.5 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de Participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la Formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, sans dédommagement, ni pénalité, jusqu'à 3 jours ouvrés de la date de démarrage de déroulement de ladite prestation. Les frais déjà engagés par les Participants ne seront pas remboursés (réservation du titre de transport du stagiaire, réservation d'hôtel, etc..). Le Prestataire informe par écrit le Client (envoi d'un mail).

9.6. Force majeure

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français. En application de l'article L6354-1 du code du travail, le Prestataire remboursera toute somme perçue au titre des prestations de Formation dont elle n'aurait pu assurer la réalisation, en tout ou partie, pour quelque raison que ce soit.

Le refus d'une prise en charge par la Région permet aux stagiaires de se prévaloir du cas de force majeure.

10. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'ensemble scolaire Notre Dame.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention de l'ensemble scolaire Notre Dame.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation, et toutes informations futures, sont utilisées par l'ensemble scolaire Notre Dame uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

11. DIVERS

11.1. Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur ainsi que de celles de l'ensemble scolaire.

L'ensemble scolaire Notre Dame se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation la commande par le Client.

11.2. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes Conditions conservant force obligatoire entre les Parties.